

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 5 – institutions et
vie politique

Sous-domaine : 5.7 -
intercommunalité

Objet : adoption du rapport
de la commission locale
d'évaluation des charges
transférées suite au transfert
de charges lié au secteur ados
et jeunesse de la ville de
Castelnaudary à la CCCLA

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
08/06/2023

Date de publication de la
présente délibération :

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

ID : 011-211102439-20230613-D202315D-DE

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le treize du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusée : Mme BIAU-PRADEL Gisèle,

Procuration : Mme BIAU-PRADEL Gisèle à Mme BELLEGO Christelle

Secrétaire de séance : Mme RICARD Rachel

Vu la délibération n°2023-005 en date du 29 mars 2023 du conseil communautaire portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de CASTELNAUDARY à la CCCLA,

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le dit rapport doit être adopté, dans un délai de trois mois suivant sa transmission, par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux,

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de CASTELNAUDARY à la CCCLA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

. **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de CASTELNAUDARY

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 16 juin 2023